

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'AÉRODROME DE WABUSH

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre est-il en mesure, maintenant, de répondre à une question qui lui a été posée par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, il y a quelques jours, au sujet des déclarations faites par les autorités de Québécois selon lesquelles la sécurité de l'aéroport de Wabush au Labrador, serait douteuse.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je peux assurer au député et à la Chambre, comme je l'ai expliqué hier au comité permanent des transports et des communications que grâce aux aides à la navigation qui existent à Wabush, et qui sont utilisées en accord avec les règles d'exploitation établies par le ministère des Transports, la navigation aérienne à Wabush peut se poursuivre en toute sécurité et on y trouve les mêmes normes élevées que dans les autres aéroports commerciaux du Canada.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ASSURANCE COLLECTIVE SUR LA VIE DES MILITAIRES

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Je voudrais demander au ministre des Finances (M. Benson) s'il peut répondre à la question que je lui adressais le 31 octobre sur la raison qui a incité le gouvernement à accorder à une société étrangère le contrat d'assurance collective sur la vie des forces armées canadiennes, contrat dont le montant se situe entre 1 et 2 milliards de dollars?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non seulement ai-je répondu à la question, monsieur l'Orateur, mais j'ai aussi signalé que le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) allait répondre à une question semblable qui figure au *Feuilleton*.

LES PÉNITENCIERS

L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE CORRECTION

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor (M. Drury). Par suite du mécontentement manifesté par le personnel de correction de pénitenciers, à l'annonce d'une hausse envisagée de 2 p. 100 des traitements, le ministre fait-il réexaminer le problème en vue d'accorder à ces fonctionnaires importants des salaires convenables?

[M. l'Orateur.]

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le cheminement de la négociation collective, comme celui de l'amour véritable, est souvent ardu. Les négociations collectives sont présentement en cours.

• (12.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

L'hon. E. J. Benson (au nom du président du Conseil privé):

La Chambre décide que le Livre blanc intitulé: Propositions de réforme fiscale, déposé à la Chambre le 7 novembre 1969, soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, la motion dont la Chambre est saisie est, à mon avis, très importante sous deux rapports. D'abord, en déférant les propositions de réforme fiscale à un comité de la Chambre, pour une discussion détaillée et l'audition de témoignages avant la rédaction d'une mesure législative, nous innovons au Canada. La présente motion est en outre importante parce que le Livre blanc propose la réforme la plus profonde du régime fiscal du Canada depuis que la loi de l'impôt de guerre sur le revenu a été présentée pour la première fois il y a 52 ans.

Je ne vais pas énumérer aujourd'hui toutes les propositions, le Livre blanc ayant été distribué depuis trois semaines aux députés qui ont pu, en outre, obtenir des explications à ce sujet au cours d'une période de questions orales ayant précédé immédiatement la publication du Livre. Je tiens cependant à passer en revue les objectifs en fonction desquels le gouvernement a formulé ces propositions. Je parlerai de quelques-unes des principales propositions dont nous attendons la réalisation de nos objectifs.

D'abord, nous préconisons une répartition équitable du fardeau fiscal en fonction de la faculté contributive. A cette fin, nous avons recommandé que les exemptions de base soient portées de \$1,000 à \$1,400 pour les célibataires et de \$2,000 à \$2,800 pour les gens mariés. De même, nous avons recommandé que soient consenties aux mères qui travaillent la déduction des frais de garde d'enfants, ainsi qu'une déduction générale pour frais rattachés au travail allant jusqu'à un maximum de \$150. En outre, notre proposition la plus importante est celle de rendre impossibles les gains de capital et de permettre la